

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT.....	VII
REMERCIEMENTS.....	IX
PRÉFACE.....	XI
LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS.....	XIII
SOMMAIRE.....	XV
INTRODUCTION.....	1

PARTIE I **LE RÉGIME STATUTAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE** **DE L'UNION EUROPÉENNE**

CHAPITRE I. – LA CARRIÈRE DU FONCTIONNAIRE.....	35
SECTION 1. – L'interdiction générale de toute discrimination dans l'application des dispositions statutaires.....	35
§ 1. – <i>La promotion de la diversité géographique</i>	36
§ 2. – <i>La promotion de l'égalité hommes-femmes</i>	37
§ 3. – <i>La non-discrimination en raison d'un handicap</i>	39
SECTION 2. – Les groupes de fonctions.....	39
§ 1. – <i>Les administrateurs</i>	40
§ 2. – <i>Les assistants</i>	41
§ 3. – <i>Les secrétaires et commis</i>	42
SECTION 3. – La sélection et le recrutement des fonctionnaires.....	42
§ 1. – <i>Le cadre statutaire général en matière de sélection et de recrutement des fonctionnaires</i>	43
§ 2. – <i>Le recrutement par concours</i>	43
A. La réforme des concours (2010).....	44
B. Les étapes de la procédure de concours.....	46
C. Le régime linguistique des concours.....	47

SECTION 4. – La nomination du fonctionnaire par l'AIPN.	50
§ 1. – <i>Le stage avant titularisation</i>	52
§ 2. – <i>La décision de l'AIPN à l'issue du stage</i>	53
SECTION 5. – Évolution de la carrière du fonctionnaire	54
§ 1. – <i>Le rapport de notation annuel</i>	54
A. L'établissement du rapport de notation annuel	55
B. Le contrôle juridictionnel du rapport de notation	56
§ 2. – <i>L'avancement d'échelon</i>	57
§ 3. – <i>La promotion du fonctionnaire</i>	57
A. La promotion au sein du même groupe de fonctions	58
1. Les critères d'évaluation	59
2. La méthode d'examen comparatif des mérites	60
3. Les réclamations et le contentieux relatifs à la décision de non-promotion.	62
B. Passage du groupe de fonctions AST au groupe de fonctions AD par nomination	63
§ 4. – <i>Le traitement de l'insuffisance professionnelle</i>	64
A. La rétrogradation pour insuffisance professionnelle	64
B. Le licenciement.	65
C. Le comité paritaire consultatif de l'insuffisance professionnelle . .	65
D. La procédure commune à la rétrogradation et au licenciement. . .	66
§ 5. – <i>Le perfectionnement et la formation professionnels</i>	67
§ 6. – <i>Le suivi du fonctionnaire : les dossiers individuel et médical</i> . .	68
A. Le dossier individuel du fonctionnaire	68
B. Le dossier médical du fonctionnaire	70
SECTION 6. – Les positions administratives	72
§ 1. – <i>Le détachement</i>	72
A. Le détachement dans l'intérêt du service	73
B. Le détachement sur la demande du fonctionnaire.	75
§ 2. – <i>Le congé de convenance personnelle</i>	76
§ 3. – <i>La disponibilité</i>	79
§ 4. – <i>Le congé pour services militaires</i>	80
§ 5. – <i>Le congé parental et le congé familial</i>	81
§ 6. – <i>Le congé dans l'intérêt du service</i>	82

SECTION 7. – La cessation définitive des fonctions.	83
§ 1. – <i>La démission</i>	83
§ 2. – <i>Le licenciement</i>	84
§ 3. – <i>La démission d'office</i>	85
§ 4. – <i>Le retrait d'emploi dans l'intérêt du service</i>	86
§ 5. – <i>La mise à la retraite</i>	87
CHAPITRE II. – LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU FONCTIONNAIRE	89
SECTION 1. – Le respect des normes de santé et de sécurité	89
SECTION 2. – L'octroi d'indemnités spéciales pour compenser certaines conditions de travail	90
§ 1. – <i>L'octroi d'indemnités spéciales pour conditions de travail particulièrement pénibles</i>	90
§ 2. – <i>L'octroi d'indemnités spéciales pour travail hors des heures et jours normaux</i>	91
SECTION 3. – La durée de travail hebdomadaire	92
§ 1. – <i>La durée de travail hebdomadaire</i>	92
§ 2. – <i>L'activité à temps partiel</i>	93
A. L'activité à temps partiel	93
1. Les situations ouvrant droit à l'exercice de l'activité à temps partiel	94
2. Les modalités de l'activité à temps partiel	95
B. L'emploi partagé	95
SECTION 4. – Les congés du fonctionnaire	96
§ 1. – <i>Les jours fériés</i>	96
§ 2. – <i>Le congé annuel, éventuellement complété d'un délai de route</i>	97
A. La durée et les modalités du congé annuel	97
B. Le délai de route	98
§ 3. – <i>Le congé spécial</i>	100
§ 4. – <i>Le congé de maternité</i>	101
A. Le calcul du congé de maternité	101
B. Distinction congé de maternité et congé de maladie	102
C. Conformité au principe d'égalité de traitement hommes-femmes	103
§ 5. – <i>Le congé de maladie</i>	104
A. La justification de la maladie	105

B. Le contrôle médical opéré par l'institution.....	105
C. La mise en congé de maladie d'office.....	106
SECTION 5. – Le comité du personnel.....	108
§ 1. – <i>Le rôle et les missions du comité du personnel</i>	108
§ 2. – <i>Composition et élection du comité du personnel</i>	109
CHAPITRE III. – LE RÉGIME PÉCUNIAIRE ET LES AVANTAGES SOCIAUX	
DU FONCTIONNAIRE.....	111
SECTION 1. – La rémunération du fonctionnaire.....	111
§ 1. – <i>Le traitement de base du fonctionnaire</i>	112
§ 2. – <i>Les allocations familiales</i>	113
A. L'allocation de foyer.....	113
1. Le fonctionnaire marié.....	114
2. Le fonctionnaire non marié engagé dans un partenariat non matrimonial.....	115
3. Le fonctionnaire célibataire, veuf, séparé ou divorcé ayant un ou plusieurs enfants à charge.....	118
4. Le cumul avec les allocations nationales : exemple jurisprudentiel.....	118
B. L'allocation pour enfant à charge.....	118
1. La notion d'enfant à charge.....	119
2. Les conditions supplémentaires pour l'enfant majeur.....	120
3. Le cumul avec les allocations nationales : exemples jurisprudentiels.....	121
C. L'allocation scolaire.....	123
1. Les conditions requises pour bénéficier de l'allocation scolaire B.....	125
2. Les frais de scolarité.....	126
3. Le cumul avec les allocations nationales : exemples jurisprudentiels.....	127
D. L'entretien effectif de l'enfant.....	128
§ 3. – <i>Les indemnités de dépaysement et d'expatriation</i>	128
A. L'indemnité de dépaysement.....	129
1. Les conditions d'octroi de l'indemnité de dépaysement.....	129
2. La détermination de la résidence habituelle.....	131
B. L'indemnité d'expatriation.....	132
SECTION 2. – L'actualisation des rémunérations.....	133

SECTION 3. – Les coefficients correcteurs appliqués aux éléments de la rémunération	135
SECTION 4. – Le remboursement de certains frais exposés par le fonctionnaire.	138
§ 1. – <i>Indemnité d'installation</i>	139
§ 2. – <i>L'indemnité de réinstallation</i>	140
§ 3. – <i>Les frais de voyage</i>	142
§ 4. – <i>Les frais de déménagement</i>	143
§ 5. – <i>L'indemnité journalière</i>	144
§ 6. – <i>Remboursement des frais de mission</i>	144
SECTION 5. – Le régime de sécurité sociale.	144
SECTION 6. – Le régime de pension et d'invalidité	148
A. L'allocation d'invalidité.	148
B. La pension d'ancienneté.	151
SECTION 7. – Le régime fiscal	153
SECTION 8. – La répétition de l'indu.	154
SECTION 9. – La rétroactivité positive	156
CHAPITRE IV. – LES DROITS ET OBLIGATIONS DU FONCTIONNAIRE	159
SECTION 1. – Les obligations du fonctionnaire	160
§ 1. – <i>Les devoirs d'indépendance et d'impartialité</i>	161
A. L'obligation d'impartialité.	161
B. Le devoir d'indépendance	162
1. L'absence de conflits d'intérêts avant l'entrée en fonction.	163
2. L'interdiction de détenir des intérêts importants dans les entreprises soumises au contrôle de l'institution à laquelle le fonctionnaire appartient.	163
3. Les régimes d'autorisation préalable	164
a. L'exercice d'une activité ou d'un mandat extérieurs.	164
b. Les avantages offerts par une entité extérieure à l'institution.	165
4. L'obligation de déclarer certaines situations à l'institution.	165
a. La candidature à des fonctions publiques	166
b. Les affaires dans lesquelles le fonctionnaire a un intérêt personnel	166
c. L'activité lucrative exercée par le conjoint du fonctionnaire.	167

5. Les devoirs d'honnêteté et de délicatesse après la cessation des fonctions.	168
§ 2. – <i>Les devoirs de loyauté et l'interdiction de porter atteinte à la dignité de la fonction.</i>	170
A. Le devoir de loyauté.	170
B. L'interdiction de porter atteinte à la dignité de la fonction.	171
C. La préservation du lien de confiance.	173
§ 3. – <i>Le devoir de confidentialité.</i>	175
§ 4. – <i>Les obligations de service.</i>	177
A. Les obligations de disponibilité et de résidence.	177
B. Les obligations liées à l'autorité hiérarchique.	178
C. L'obligation de dénonciation de faits illégaux.	179
1. L'évolution de la perception des lanceurs d'alerte.	180
2. Le contenu de l'obligation de dénonciation.	180
a. L'alerte interne.	180
b. L'alerte externe.	181
3. La protection du dénonciateur.	182
4. Évaluation du système mis en place par le statut.	183
§ 5. – <i>L'interdiction du harcèlement.</i>	184
A. Le harcèlement moral.	185
B. Le harcèlement sexuel.	187
§ 6. – <i>L'obligation de réparation à la suite d'une faute personnelle grave.</i>	188
SECTION 2. – Les libertés fondamentales du fonctionnaire.	189
§ 1. – <i>La liberté de conscience et d'opinion.</i>	189
§ 2. – <i>La liberté d'expression.</i>	190
A. La reconnaissance de la liberté d'expression du fonctionnaire.	190
B. L'encadrement de la liberté d'expression du fonctionnaire.	191
§ 3. – <i>La liberté d'association (liberté syndicale).</i>	194
A. Les contours de la liberté syndicale : précisions jurisprudentielles.	195
B. Les organisations syndicales et professionnelles.	196
C. Le droit de grève.	197
SECTION 3. – Les droits des fonctionnaires.	199
§ 1. – <i>Le droit au respect de la vie privée et familiale.</i>	200
§ 2. – <i>Le droit à la protection des données personnelles.</i>	202

§ 3. – <i>Le droit à une bonne administration et le droit à la sollicitude</i>	204
A. Le droit d'accès du fonctionnaire aux documents qui le concernent	205
B. Le droit au traitement impartial, équitable et dans un délai raisonnable des affaires concernant le fonctionnaire	205
C. Le droit d'être entendu avant l'adoption d'une mesure individuelle défavorable	205
D. Le droit procédant de l'obligation de motivation des décisions faisant grief	208
E. Le droit à la communication des décisions individuelles	210
F. Le droit à la publication de certaines décisions individuelles	211
G. Le droit à la réparation des dommages causés par l'institution	212
H. Le droit au respect de la confiance légitime	212
I. Les droits découlant du devoir de sollicitude de l'institution à l'égard de ses agents	213
§ 4. – <i>Le droit du fonctionnaire à l'assistance de l'Union européenne</i>	214
SECTION 4. – Les privilèges et immunités accordés au fonctionnaire	215
§ 1. – <i>L'immunité juridictionnelle</i>	216
§ 2. – <i>L'exemption fiscale</i>	217
CHAPITRE V. – LE RÉGIME DISCIPLINAIRE	221
SECTION 1. – Les sanctions disciplinaires prévues par le statut	222
SECTION 2. – La procédure disciplinaire	226
§ 1. – <i>Les acteurs intervenant dans la procédure disciplinaire</i>	226
A. Les organes d'investigation	227
1. L'office de lutte antifraude (OLAF)	227
2. L'office d'investigation et de discipline de la Commission (IDOC)	227
B. Le conseil de discipline	228
C. L'autorité investie du pouvoir de nomination	230
§ 2. – <i>Le déroulement de la procédure disciplinaire</i>	230
A. La procédure disciplinaire devant le conseil de discipline	231
1. La transmission d'un rapport au conseil de discipline par l'AIPN	231
2. La procédure « accélérée »	232

3. L'avis rendu par le conseil de discipline et la décision finale de l'AIPN	233
4. Le droit d'être entendu et le principe du contradictoire	235
5. Les liens entre poursuites disciplinaires et poursuites pénales	236
B. La procédure disciplinaire simplifiée (sans consultation du conseil de discipline)	238
SECTION 3. – Le choix de la sanction à l'issue de la procédure disciplinaire	238
§ 1. – <i>Les critères de choix de la sanction disciplinaire adéquate</i>	238
§ 2. – <i>La motivation de la sanction disciplinaire</i>	240
§ 3. – <i>Le contrôle juridictionnel de la sanction disciplinaire</i>	241
SECTION 4. – La suspension du fonctionnaire soupçonné d'avoir commis une faute grave	242
SECTION 5. – La suppression de la mention de la sanction du dossier du fonctionnaire	243
CHAPITRE VI. – LE RÉGIME APPLICABLE AUX AUTRES AGENTS	245
SECTION 1. – Les agents temporaires	246
§ 1. – <i>Les règles applicables aux agents temporaires</i>	246
§ 2. – <i>Les différents types d'agents temporaires</i>	249
A. Les agents temporaires engagés pour occuper un emploi temporaire	250
B. Les agents temporaires engagés pour occuper temporairement un emploi permanent	250
C. Les agents temporaires engagés pour occuper un emploi auprès d'une personne ou entité « politique »	251
SECTION 2. – Les agents contractuels	251
§ 1. – <i>Les dispositions communes à l'ensemble des agents contractuels</i>	252
§ 2. – <i>Les dispositions spécifiques aux agents contractuels (article 3bis du RAA)</i>	255
§ 3. – <i>Les dispositions spécifiques aux agents contractuels auxiliaires (art. 3ter RAA)</i>	256
SECTION 3. – Les agents locaux	256
SECTION 4. – Les conseillers spéciaux	257
SECTION 5. – Les assistants parlementaires accrédités	258

PARTIE II
LE CONTENTIEUX DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'UNION
EUROPÉENNE

CHAPITRE I. – L'ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX DE LA FONCTION PUBLIQUE AU SEIN DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE	269
CHAPITRE II. – LES VOIES DE RECOURS ADMINISTRATIVES OUVERTES AU FONCTIONNAIRE	275
§ 1. – <i>La demande visant à obtenir une décision</i>	275
§ 2. – <i>La réclamation dirigée contre un acte faisant grief</i>	276
A. La notion de réclamation administrative	277
B. Le délai pour introduire une réclamation	278
CHAPITRE III. – LES VOIES DE RECOURS JURIDICTIONNELLES	281
§ 1. – <i>L'autonomie des voies de recours</i>	282
§ 2. – <i>Les éléments communs aux recours en annulation et en indemnité</i>	283
A. Les conditions de recevabilité du recours juridictionnel	283
1. La procédure précontentieuse	284
a. Le principe : le rejet préalable d'une réclamation administrative concordante	284
b. Les exceptions à l'exigence du rejet préalable d'une réclamation administrative concordante	287
2. La qualité pour agir	289
3. L'intérêt à agir	290
4. L'existence d'un acte faisant grief ou d'un comportement non décisionnel prétendument illégal	293
5. Les délais pour agir	295
B. La compétence de pleine juridiction en matière de litiges à caractère pécuniaire	295
C. Les dépens	296
D. La sanction des comportements abusifs	298
§ 3. – <i>Le recours en annulation : quelques observations</i>	299
A. Les effets d'un arrêt d'annulation	299
B. L'évaluation de l'opportunité d'annuler une décision individuelle illégale bénéficiant à un tiers	300

§ 4. – <i>Le recours en indemnité : conditions de fond et réparation du dommage</i>	302
A. Les conditions de fond	302
1. Un comportement illégal de l'institution (sauf responsabilité sans faute)	303
2. Un préjudice	304
3. Le lien de causalité	305
B. La réparation du préjudice	305
§ 5. – <i>Le pourvoi devant la Cour de justice</i>	306
CHAPITRE IV. – LE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES	309
§ 1. – <i>Le règlement amiable après l'introduction d'un recours juridictionnel</i>	309
§ 2. – <i>L'accès du personnel des institutions au Médiateur européen</i>	314
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	317
INDEX	325